

Lettre du représentant Roux, en mission dans le département des Ardennes, qui annonce l'inauguration du temple de la Raison dans la commune de Sedan et des dons patriotiques, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

Louis Félix Roux

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Roux Louis Félix. Lettre du représentant Roux, en mission dans le département des Ardennes, qui annonce l'inauguration du temple de la Raison dans la commune de Sedan et des dons patriotiques, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 462-463;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31037\\_t1\\_0462\\_0000\\_23](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31037_t1_0462_0000_23)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Mention honorable, insertion au bulletin (1), renvoi au comité de salut public.

## 45

L'agent national près le district de Castelsarrasin, département de la Haute-Garonne, annonce qu'il fait passer au ministre de la guerre, une somme de mille livres donnée par les citoyens Miculet-La-Rivière père et fils, pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 46

La société régénérée des jacobins de Sarre-Libre félicite la Convention sur son décret qui rend la liberté à une portion bien intéressante des habitans du globe : « lesquels ne différoient de nous, dit-elle, que par la couleur et l'infortune. Il appartenait à la Convention nationale de proclamer la liberté des noirs ; c'est un des plus beaux triomphes de la vertu et de l'éternelle justice ; c'est donner de nombreux et fidèles défenseurs à notre impérissable cause, qui triomphe et triomphera, malgré les efforts du vice. Graces soient rendues, continue-t-elle, au représentant Faure ! depuis son arrivée ici, notre district a pris une nouvelle vigueur ; les autorités constituées ont été épurées ; des hommes froids, égoïstes, aristocrates, ont été remplacés par de chauds sans-culottes, bons républicains ; les modérés, des intrigans s'étoient glissés parmi nous, ils ont été chassés. Les contre-révolutionnaires ont été traduits devant les tribunaux, et le fanatisme a reçu le dernier coup de masse. Cependant, Faure vous a été dénoncé ; soyez en garde contre la division que l'on voudroit semer parmi vous pour vous affoiblir. »

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

(1) Le texte du B<sup>in</sup> (24 vent.) est un peu différent : « La Société populaire et les citoyens de la commune de Blois écrivent à la Convention que le bonheur et la tranquillité dont ils jouissent actuellement, ne date que depuis le séjour de Garnier de Saintes dans leur cité. Ranimer le courage, l'énergie, le patriotisme, démasquer les intrigans et surtout un nommé Roche Jean qui, sous le masque de la vertu, cache tous les vices dont l'âme et le cœur d'un prêtre sont susceptibles ; contenir les malveillans, poursuivre à outrance les ennemis de la patrie, telles ont été les actions de votre collègue. Il a justifié notre confiance, législateurs, ainsi que votre choix. Nous avons vu avec plaisir qu'il étoit un véritable rameau de la Sainte Montagne, pour qui nous redoublons d'attachement, comme de courage et de force pour le maintien de la liberté et la défense de la République ».

(2) P.V., XXXIII, 320. B<sup>in</sup>, 28 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1197.

(3) P.V., XXXIII, 320. B<sup>in</sup>, 25 vent. ; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1197.

## 47

Les membres composant le comité révolutionnaire de la commune de Lisle annoncent que le citoyen Dambrine vient de donner, pour les défenseurs de la patrie blessés dans les combats contre les tyrans, 36 draps, 22 serviettes et 3 grands rideaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 48

La société populaire de Loches, département d'Indre-et-Loire, applaudit au décret bienfaisant du 16 pluviôse, qui a brisé les chaînes de 700,000 esclaves. Elle fait passer l'extrait du procès-verbal d'une de ses séances, dans laquelle des citoyens de couleur de ce district, invités à s'y rendre, ont fraternisé avec les membres de la société, au milieu des plus vifs applaudissemens.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (2).

## 49

La société républicaine des sans-culottes de Neuvy-la-Loi, district de Mont-Braine, département d'Indre-et-Loire, s'écrie : « Des bruits de paix ont pénétrés jusques dans nos chaumières. Quoi ! la paix ! le sol de la liberté est-il purgé de la présence des esclaves des rois ? Les conspirateurs, qu'ils entretiennent dans le sein de la République, n'existent-ils pas encore ? Les tyrans sont-ils anéantis ? La souveraineté du peuple est-elle reconnue ? Citoyens-représentans, c'est quand ces préliminaires seront remplis, que vous pourrez suspendre un moment l'ardeur héroïque de 1,200,000 guerriers ; non pour entendre à des capitulations de paix, mais pour en dicter les conditions : jusques-là, que le salpêtre tonne, et que 1 200,000 autres bras soient employés à forger les foudres. »

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

## 50

Roux, représentant du peuple dans le département des Ardennes, annonce que la Raison a aussi son temple dans la commune de Sedan ; (l'inauguration en a été faite le 20 de ce mois, avec la plus grande solennité) ; que cette commune, si souvent calomniée par des individus, « qui, dit-il, n'ont que ce moyen de faire parler d'eux », s'est empressée de verser dans la caisse du district, 318,000 livres, montant de son emprunt forcé, qu'elle a naguères avancé une somme de 300,000 livres pour assurer ses subsistances ; qu'elle fait son service militaire avec

(1) P.V., XXXIII, 321. B<sup>in</sup>, 24 et 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1197.

(2) P.V., XXXIII, 321. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIII, 321. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

une activité, une ardeur qui désespèrent ses ennemis ; enfin, qu'elle est toujours digne de figurer parmi les grandes communes qui ont juré de défendre l'unité et l'indivisibilité de la République.

Mention honorable, et insertion en entier au bulletin (1).

[Sedan, 21 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Annonce à la Convention nationale que la raison a aussi son Temple dans la commune de Sedan. L'inauguration en a été faite hier avec solennité. Massieu mon collègue et moi, précédés de la musique militaire et de celle des amateurs, accompagnés par toutes les autorités constituées suivis d'une foule immense de peuple qui soupirait depuis longtemps après une fête civique, nous sommes rendus à ce temple où les prétendus réformés et les soi-disant catholiques se jouèrent tour à tour de la crédulité des peuples.

Massieu en a commencé la purification par un discours où il a peint le fanatisme sous les couleurs capables d'en préserver pour jamais les peuples. Je lui ai succédé à la tribune pour faire pressentir aux citoyens les avantages qu'ils doivent retirer de la célébration des décadis ; j'y ai solidement établi les principes qui assurent le bonheur du peuple dans un gouvernement républicain. J'en ai conclu la nécessité de combattre les despotes jusqu'à leur entier anéantissement, d'être en garde contre les intriguans revêtus des couleurs du patriotisme, de poursuivre l'aristocratie jusque dans ses derniers retranchements et de se réunir pour protéger le patriotisme contre tous les genres de tyrannie et d'oppression.

Les cris mille fois répétés de Vive la République, Vive les représentans du peuple, Vive la Montagne ont prouvé combien les Sedannois sont sensibles aux doux accens de la Raison, quand elle leur fait entendre sa voix.

Annonce aussi à la Convention, que la commune de Sedan, si souvent calomniée par des individus qui n'ont que ce moyen pour faire parler d'eux, s'est empressée de verser dans la caisse du district la somme de 318 000 livres, montant de son emprunt forcé.

Dis lui aussi qu'elle a naguères avancé une somme de 300 000 l. pour assurer ses subsistances. Dis-lui enfin qu'elle fait son service militaire avec une activité et une ardeur qui désespèrent ses ennemis tant intérieurs qu'extérieurs, et qu'elle est toujours digne de figurer parmi les grandes communes, qui ont juré de défendre l'unité et l'indivisibilité de la République. S. et F. »

Roux.

## 51

Les maire et officiers-municipaux de la commune de Saint-Pierre-Colamine (1), envoient 88 livres pour subvenir aux besoins des défenseurs de la patrie ; ils demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Colamine-la-Montagne, et font passer l'arrêté que la commune a pris sur cet objet.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (2).

## 52

Le citoyen Levet, notaire à la résidence de Villeneuve, district d'Issoire, département du Puy-de-Dôme, fait don à la patrie de la finance de son office.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (3).

## 53

Joachim Bomberg, administrateur du district de Lure, département de la Haute-Saône, fait remise d'une rente de 18 liv. par an, qui lui est due par l'Etat : il en dépose le titre original.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (4).

## 54

Les officiers-municipaux de la commune de Doudeville annoncent qu'avant d'avoir reçu la loi sur la fabrication du salpêtre, le citoyen Guilbert avoit déjà fait, sur cet objet, des essais heureux. La première cuite, montant à 26 livres, a été envoyée au district de Cany ; en conséquence, il vient d'être établi un atelier beaucoup plus considérable, où le travail se suit avec zèle et activité.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Doudeville, 19 vent II. Au présid. de la Conv.] (6).

« Liberté, Egalité ou la Mort.

Citoyen,

Avant d'avoir reçu la loi sur l'extraction du salpêtre, nous avions dans notre commune, le citoyen Guilbert qui s'y livroit, de manière qu'il a très bien réussi ; pour sa première cuite, il en a fait vingt-six livres, que le conseil général de notre commune vient d'envoyer au district de Cany, et fait offrande à la République de ces premisses ; d'après cette heureuse réussite nous venons d'établir un atelier huit fois plus considérable que le premier ; en conséquence, nous

(1) P.V., XXXIII, 322.

(2) C 293, pl. 959, p. 16. Reproduit dans B<sup>in</sup>, 24 vent.; Mon., XIX, 702; M.U., XXXVII, 411-12 ; AULARD, Recueil des actes..., XI, 648-49. Extraits dans J. Sablier, n° 1197; J. Mont., p. 982; C. Eg., n° 575; Mess. soir, n° 574; Rép., n° 85.

(1) Puy-de-Dôme.

(2) P.V., XXXIII, 322 et 496.

(3) P.V., XXXIII, 322.

(4) P.V., XXXIII, 322.

(5) P.V., XXXIII, 323, B<sup>in</sup>, 28 vent. (suppl.).

(6) C 295, pl. 992, p. 34.